



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0223**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -  
Programmation 2014 - Attribution de subventions à Alliade habitat, l'Office public de l'habitat (OPH)  
Grand Lyon habitat et la Commune de Saint Genis Laval - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire  
urbain

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Cardona

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouverneyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

**Bureau du 10 juillet 2014****Décision n° B-2014-0223**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à Alliade habitat, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et la Commune de Saint Genis Laval - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Saint Genis Laval du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à deux reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Par délibération n° 2014-0168 du 23 juin 2014, le Conseil de communauté a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'actions annuels dans le cadre de la GSUP pour l'année 2014.

L'objet du présent dossier concerne le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine de Lyon, d'un montant total de 27 019 € nets de taxes, aux maîtres d'ouvrage des actions à mener dans le cadre de la GSUP sur la Commune de Saint Genis Laval pour l'année 2014, sur les quartiers des Collonges et des Barolles.

La programmation des actions pour l'année 2014 concourt aux objectifs suivants :

- poursuivre l'amélioration du cadre de vie par des actions de sur-entretien des espaces extérieurs et des parties communes ;
- poursuivre le partenariat engagé dans une démarche de qualité pour favoriser le repérage des dysfonctionnements et la réactivité d'intervention ;
- renforcer la tranquillité et la sécurité des habitants ;
- améliorer le respect du cadre de vie par la mise en œuvre de mesures de communication et de sensibilisation en direction des habitants.

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2014 est estimé à 93 760 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine de Lyon de 27 019 € net de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2014 détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 27 019 € nets de taxes, répartis comme suit :

- 6 500 € à Alliade habitat,
- 14 519 € à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat,
- 6 000 € à la Commune de Saint Genis Laval,

dans le cadre du programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Saint Genis Laval pour l'année 2014 ;

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, Alliade habitat, l'OPH Grand Lyon habitat et la Commune de Saint Genis Laval définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 65737, 657341 et 6574 - fonction 824 - opération n° 0P17O2885.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.**